COMMUNE DE PONTMAIN

PROCÈS-VERBAL de la séance du 08 octobre 2026

Date convocation : 01 octobre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 09
Votants : 09
Absents : 05

Le huit octobre deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONTMAIN, est réuni, à la salle du conseil de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pascal FOUILLARD, Maire de Pontmain

Présents : FOUILLARD Pascal, BOURDON Véronique, CHATOKHINE Philippe, DURUT Laëtitia, HERVE DE BERNARDIERES Patrick, CLOSSAIS Marie-Laurence, BACHELOT Quentin, GENEVEE Patricia, MORICE Valérie

Absent excusé : POMMIER Christian, MOREAU Annick, PETIOT David, PENKACZ Angélique

Absent : MUNIER Charles-Henri

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil du 1er septembre 2026
- Tarifs de location de la salle des loisirs, de la salle Abbé Guérin, du matériel (chaises, tables, bancs..)
- Tarifs de location des mobil-home
- Tarifs de camping
- Tarifs de cantine et de garderie
- Station service
- Location d'une parcelle communale
- Location d'un local communal
- Taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 1er septembre 2026

Monsieur le Maire invite les membres à faire part de leurs commentaires sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1er septembre 2026

Sans remarque particulière, le procès-verbal est **adopté à l'unanimité.**

2026–78 Location de la salle des loisirs – Tarifs 2027

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs ci-dessous, pour la location de la salle des loisirs, à compter du 1er janvier 2027 :

Libellés	***Grande Salle***		***Moyenne Salle***		***Petite Salle***	
	Habitant de Pontmain	*Habitant hors Pontmain*	*Habitant de Pontmain*	*Habitant hors Pontmain*	*Habitant de Pontmain*	*Habitant hors Pontmain*
Spectacle	400 €	550 €	300 €	450 €	-	-
Repas / Buffet / Thé dansant / Conférence / Réunion / Congrès / Pèlerinage / A. G	250 €	350 €	200 €	300 €	130 €	200 €
Jeux / Concours de belote / Arbre de Noël / Théâtre / Journée supplémentaire	150 €	220 €	130 €	200 €	100 €	130 €
WEEK-END * Forfait (salle, office traiteur + réserve + lave-vaisselle, sonorisation) **** du vendredi avant 12h au dimanche soir 18 h***	400 €	620 €	370 €	520 €	220 €	370 €
Forfait chauffage	250 €		200 €		150 €	
Électricité	Heures pleines : 0,20 € - Heures creuses : 0,18 € ***Fixation des tarifs : suivant les tarifs en vigueurs au moment de la location***					
Forfait ménage	250 €		200 €		150 €	
Prix identiques quelle que soit la grandeur de la salle						
Office traiteur + réserve + lave-vaisselle						60 €
Sonorisation						40 €
Forfait vaisselle (180 cvts)						70 €
Forfait vaisselle (100 cvts)						40 €
Le couvert (cuillère, fourchette, couteau), le verre, l'assiette, la tasse, le sac poubelle.						0,20 €

Il est précisé que les dégradations seront facturées au prix coûtant. Tout sinistre sera déclaré à l'assurance du locataire, associations locales comprises.

Le Conseil Municipal renouvelle le prêt gratuit une fois l'année, coût de location uniquement, pour les associations de PONTMAIN utilisant la salle des loisirs.

Le Conseil Municipal décide également de renouveler la location des tables, des bancs ou des chaises qu'aux habitants du canton de Pontmain.

La table et deux bancs.....	10,00 €
Le banc ou la chaise.....	0,50 €
Le stand.....	10,00 €
La bâche 6 m x 4 m.....	8,00 €
La bâche 8 m x 6 m.....	20,00 €

2026–79 Location de la salle Abbe Guérin – Tarifs 2027

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs ci-dessous, pour la location de la salle Abbé Guérin, à compter du 1er janvier 2027 :

Libellés	*Habitant de Pontmain*	*Habitant hors Pontmain*
2 repas, 1 repas et 1 buffet	100 €	130 €
1 repas, 1 buffet, jeux, concours de belote	90 €	100 €
Location à la journée : Vin d'honneur, réunion lors d'une sépulture	70 €	80 €
Forfait 50 couverts	20 €	
Le couvert (cuillère, fourchette, couteau)	0,20 €	
L'assiette, le verre, la tasse, le sac poubelle		
Électricité	Heures pleines : 0,20 € - Heures creuses : 0,18 €	

2026–83 Tarifs du camping – Tarifs 2027

Monsieur le Maire rappelle les tarifs du camping appliqués depuis le 1er janvier 2025:

- Adulte :
  - 1 personne, douche, sanitaire, voiture : 6,00 €
  - 2 personnes, douche, sanitaire, voiture : 9,00 €
  - Forfait de 8,00 € / jour pour les ouvriers
- Enfant (jusqu'à 15 ans) : 3,00 €
- Animaux : 1,00 €
- Branchement : 4,00 €

Après discussion, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DÉCIDE de maintenir les prix du camping et ainsi d'appliquer les tarifs ci-dessous à partir du 1er janvier 2027:

- Adulte :
    - 1 personne, douche, sanitaire, voiture : 6,00 €
    - 2 personnes, douche, sanitaire, voiture : 9,00 €
    - Forfait de 8,00 € / jour pour les ouvriers
- Enfant (jusqu'à 15 ans) : 3,00 €
- Animaux : 1,00 €
- Branchement : 4,00 €

2026–80 Location mobil-homes – Tarifs 2027

Monsieur le Maire rappelle que la location des mobil-homes est réservée exclusivement aux ouvriers. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs de locations applicables à partir du 1er janvier 2027 :

- 350,00€ par mois pour une personne seule
- 50,00€ par mois pour chaque personne supplémentaire
- 100,00€ pour le forfait ménage
- 350,00€ de caution, représentant le montant d'un mois de location

La commune de Pontmain ne fournit pas le linge de maison.

Après délibération, le conseil municipal :

- **FIXE** le tarif de la location d'un mobil-home à 350,00€ par mois pour une personne seule ainsi que 50,00€ par mois pour chaque personne supplémentaire, à partir du 1er janvier 2027.
- **FIXE** le forfait ménage à 100,00€, à partir du 1er janvier 2027.
- **FIXE** la caution à 350,00€, à partir du 1er janvier 2027.

2026–81 Tarifs de la cantine – année scolaire 2026-2027

Suite au changement de prestataire pour les repas de la cantine de l'école de Pontmain, il est nécessaire de délibérer quant aux nouveaux tarifs des repas à partir du 1er novembre 2026.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tarif du repas sera facturé 3,96€ à la commune à partir du 1er novembre 2026.

Après discussion, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de fixer à partir du 1er novembre 2026 les tarifs suivants :

- Enfant : 3,96€ / repas
- Adulte : 3,96€ / repas

2026–82 Fin de la garderie du mercredi et tarifs – année scolaire 2026-2027

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que la garderie du mercredi après-midi n'accueille que quelques enfants par semaine. Par conséquent, Monsieur le Maire questionne le maintien de ce service.

Après discussion, le Conseil Municipal DÉCIDE de mettre fin à la garderie du mercredi après-midi ainsi que du service de cantine du mercredi midi.

Monsieur le Maire rappelle également les tarifs de garderie votés par la délibération n°2026-50 en date du 30 juin 2026. Après délibération, les conseillers municipaux MAINTIENNENT à l'unanimité, les tarifs de la garderie comme suit :

- Pour les foyers imposables : 0,55€ la demi-heure de garderie
- Pour les foyers non-imposables : 0,50€ la demi-heure de garderie

2026–77 Location d'une parcelle communale par bail commercial France Réseaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société DEPV 2 LAND, SCI au capital du 100 euros, dont le siège social est sis 6, Chemin des Côtes 03000 Creuzier le vieux, immatriculée sous le numéro 94126560500019 au RCS de Cusset (ci-après « Le Preneur »), développe sur le territoire un programme d'installation d'armoires de régulation de réseau et de stockage d'électricité en basse tension raccordées au réseau public de distribution.

Le Preneur souhaite installer sur une parcelle communale deux armoires techniques de régulation de réseau comprenant notamment un stockage d'électricité et ses équipements de conversion et de raccordement, posées sur deux dalles d'environ 2,80m2 chacune, avec clôture et intégration paysagère (ci-après « l'Installation »), destinée à stocker l'électricité et à la restituer au réseau, ainsi qu'à fournir des services au système électrique (réserve primaire, réserve secondaire, mécanisme d'ajustement, marché spot, flexibilité, mécanisme de capacité et services associés).

A cette fin, il est proposé de conclure avec le Preneur un bail commercial portant sur le terrain communal ci-après désigné :

→ Terrain communal cadastré section ZA n°512, sis 2 ZA de la Piroterie, d'une contenance parcellaire d'environ 870m2. Le terrain loué nu, destiné à recevoir les deux armoires sur dalles, leur clôture et l'intégration paysagère, est d'environ 35m2.

Le loyer annuel proposé est de 500 euros hors charges et, indexé de plain droit chaque année sur l'indice des loyers commerciaux (ILC) publié par l'INSEE. La durée du bail proposée est de neuf années, conformément au statut des baux commerciaux.

Le Preneur fera son affaire personnelle de l'ensemble des autorisations administratives (urbanismes, raccordement) et supportera à ses frais exclusifs les travaux d'installation, de raccordement, d'exploitation et de démantèlement en fin de bail, sans charge ni risque pour la commune.

Considérant l'intérêt pour la commune de valoriser une parcelle non exploitée par la perception d'un loyer, sans supporter de charge d'investissement ni de risque d'exploitation ;

Considérant que le projet contribue au développement des capacités de stockage d'électricité et à la sécurité du réseau électrique et qu'à ce titre ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la location de la parcelle communale par bail commercial ;

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à *l'unanimité :*

- **AUTORISE** la location, par bail commercial, de la parcelle communale cadastrée section ZA n°521 sis ZA de la Piroterie, au profit de la société SCI DEPV 2 LAND, aux conditions exposées ci-dessous et selon le projet de bail annexé ;
- **FIXE** le loyer annuel à 500,00€ hors charges, indexé de plein droit chaque année, à la date anniversaire de la prise d'effet du bail, sur la base de l'indice des loyers commerciaux (ICL) publié trimestriellement par l'INSEE ;
- **PRÉCISE** que la durée du bail est de neuf années et que l'ensemble des frais, travaux et autorisations liés au projet demeure à la charge exclusive du Preneur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit bail commercial ainsi que tout document, avenant ou acte à venir relatif à cette affaire ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

2026–76 Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Le Maire expose les dispositions de l'article 1406bis du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Il fait lecture aux membres du conseil des logements vacants (n'ayant pas été habités depuis 2 ans).

Le taux de la taxe sur la vacance des locaux pour les communes situées en zone non tendue peut être fixé dans la limite de 50 %.

Le conseil municipal :

- **FIXE** les taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation :
  - pour la première année d'imposition à 25 %
  - à compter de la deuxième année d'imposition à 50 %
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

2026-71BIS Location d'un local commercial et de matériel

Suite au départ de M. et Mme BOYERE, le local commercial 2 rue de Bretagne est disponible. M. LEPINETTE est intéressé pour reprendre ce local commercial ainsi que le matériel de boulangerie acquis par la commune suite à la délibération n°2026-68 en date du 1er septembre 2026.

Monsieur le Maire propose au conseil d'établir un bail commercial d'une durée de 9 ans à partir du 16 octobre 2026 jusqu'au 15 octobre 2035.

Il propose également de fixer le prix du local commercial à 200,00€ HT par mois ainsi que le matériel 500,00€ HT par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** M. le Maire à louer le local commercial du 2 rue de Bretagne pour une durée de 9 ans soit du 16 octobre 2026 au 15 octobre 2035 et à signer le bail commercial
- **FIXE** la location du local commercial à 200,00€ HT par mois.
- **FIXE** la location du matériel de boulangerie à 500,00€ HT par mois.

Questions diverses

► **Démission d'un conseiller municipal**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception de la lettre de démission de M. Le Corsu.

► **Rue de Mausson**

Une habitante a alerté M. le Maire sur la dangerosité de la rue de Mausson. Après discussion, le conseil décide de mettre en place un radar pédagogique afin de vérifier la vitesse des automobilistes. Il est également proposé d'interdire la voie aux poids-lourds ou de l'aménager afin de garantir la sécurité de chacun.

► **Cartes professionnelles à la station service**

Suite à un contrôle de la régie de la station service, Monsieur le Maire énonce que l'utilisation des cartes professionnelles sont à questionner afin d'éviter les impayés. Monsieur le Maire propose de les supprimer à partir du 1er janvier 2027. Après concertation, le Conseil Municipal SUPPRIME les cartes professionnelles à compter du 1er janvier 2027.

► **Vente d'un terrain communal**

Suite à la délibération n°2026-41 portant sur la fixation du prix d'achat d'un terrain communal, il est nécessaire de délibérer quant à sa vente. Le Conseil Municipal AUTORISE par la délibération n°2026-75 la vente de la parcelle ZB 149 à M. DUYCK ainsi que la vente de la parcelle ZB 148 à M. MARY et Mme. BERHAULT. Le conseil AUTORISE également Monsieur le Maire à signer tous document relatifs à ces ventes.

► **Rénovation de l'éclairage public**

Suite aux problèmes d'éclairages non résolus, les membres du Conseil Municipal APPROUVENT les projets de travaux présentés par Territoire d'énergie 53 et la contribution financière de la commune de Pontmain concernant la rue des Charmes et la rue des Camélia, la rue du Bois de Pontmain, la Route de Pontmain ainsi que Rue Saint-Ellier et rue de la Scierie. Ces projets pourront faire l'objet d'une subvention.

► **Rénovations de locaux communaux**

La rénovation du 21 rue de Bretagne se poursuit. La rénovation du logement 5 rue Sainte-Anne est en projet.

► **Règlement intérieur du camping municipal**

Monsieur le Maire fait lecture du règlement intérieur du camping municipal. Sans remarque particulière, le règlement est approuvé.

► **Changement de traiteur du repas des aînés**

Mme CLOSSAIS informe le conseil du changement de traiteur pour le repas des aînés

La séance est levée à 23h00

Le secrétaire de séance
Béatrice URSULET

Le Maire
FOUILLARD Pascal

MAIRIE 53220 Mayenne

COMMUNE DE PONTMAIN

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 08 octobre 2026 à 20h00

LISTE DES DELIBERATIONS

N° de délibération	Objet	Décision
2026 – 71BIS	Location d'un local commercial *(annule et remplace 2026-71)*	Adopté à l'unanimité
2026 – 72	Projet d'éclairage public – Rue des Charmes et rue des Camélias	Adopté
2026 – 73	Projet d'éclairage public – Rue du Bois de Pontmain	Adopté
2026 – 74	Projet d'éclairage public – Route de Pontmain	Adopté
2026 – 75	Vente d'un terrain communal	Adopté
2026 – 76	Taxe sur la vacance des locaux d'habitation	Adopté
2026 – 77	Location d'une parcelle communale par bail commercial France réseau	Adopté à l'unanimité
2026 – 78	Location de la salle des loisirs et de matériel – Tarifs 2027	Adopté
2026 – 79	Location de la salle Abbé Guérin – Tarifs 2027	Adopté
2026 – 80	Location de mobil-home – Tarifs 2027	Adopté
2026 – 81	Tarifs de cantine au 1er novembre 2027	Adopté
2026 – 82	Fin de la garderie du mercredi et tarifs de garderie	Adopté à l'unanimité
2026 – 83	Camping – Tarifs 2027	Adopté
2026 – 84	Vente d'un terrain communal	Adopté